

**Vœu déposé par le Groupe Union de la Droite et du Centre  
Conseil régional Centre-Val de Loire  
Session du 17 octobre 2019**

**Baisse de la TVA sur les transports**

Pour réconcilier écologie et pouvoir d'achat, le Groupe UDC du Conseil régional propose des solutions pragmatiques. Notre objectif n'est pas de taxer les citoyens qui ne peuvent pas se conformer aujourd'hui à tous les critères de développement durable, mais au contraire de les encourager et les aider à modifier leurs comportements.

Ainsi, nous proposons une modification de la TVA sur :

- Les transports : baisser de 10% à 5,5% la TVA sur les transports en commun. Si cette proposition est adoptée à l'unanimité dans cet hémicycle, cela donnera toute légitimité à l'exécutif afin de demander au Gouvernement d'agir dans ce sens. Une simple autorisation de la Commission européenne suffit, qu'elle ne peut pas refuser, puisque c'est un choix des États.

**En conséquence, le Conseil régional Centre-Val de Loire, réuni le 17 octobre 2019 à Orléans, décide par l'adoption de ce vœu :**

- **De demander au Gouvernement de baisser la TVA sur les transports en commun de 10% à 5,5 %**

**Adopté à la majorité :**

**Pour : Socialistes Radicaux Démocrates / Ecologiste / Rassemblement Nationale / Union de la Droite et du Centre/ M. RAIMBAULT**

**Contre : P. COMMANDEUR**